

14 septembre 2020

Commission Régionale Running

REGLEMENT DES COURSES

Le challenge « l'Innov'Run » 01 Aubagne ; 02 Fréjus ; 03 Hautes Alpes ; 04 Marseille ; 05 Rognac ; 06 Alpes Maritimes ; 07 Vaucluses

1. - PRINCIPES.

La Ligue d'Athlétisme RÉGION SUD a décidé d'organiser un challenge composé de courses sur l'ensemble de son territoire dans le cadre du processus du dé-confinement et de l'urgence sanitaire en vigueur.

L'organisation technique de ce challenge est confiée à la Commission Régionale Running de la Ligue d'Athlétisme RÉGION SUD.

2. - REGLEMENTS.

Le présent règlement est applicable pour la période de l'urgence sanitaire en vigueur sur notre territoire.

Ce challenge est composé de courses « nature » organisées en collaboration avec les clubs FFA du territoire de la Ligue.

La nature des courses est construite sur le principe d'un 6 km et d'un 12 km composé d'une boucle de deux kilomètres minimum officialisés par la Commission Running de la Ligue d'Athlétisme Région Sud.

Le concept de ce challenge est résolument tourné vers l'innovation et laissera les clubs et la commission running libre de toutes initiatives.

Les limites de l'organisation des différentes courses seront déterminées en fonctions des normes sanitaires du moment, des contraintes techniques et de l'imagination des clubs porteurs.

Sont concerné les catégories de **cadets à masters** féminins et masculins, titulaire d'une licence auprès de la FFA ainsi que les personnes non licenciées munies d'un certificat médical conforme à la pratique sportive running en compétition.

Ces compétitions sont aussi dénommées « challenge Nature 2020 » Ligue RÉGION SUD.

Toutes les épreuves du challenge ce soumettrons à la grille d'évaluation des risques globales de l'événement conformément aux recommandations préconisées par la FFA

SCORE SAFE RUN

- L'événement aura-t-il lieu dans un endroit qui a connu (=1) ou connaît (=2) une transmission locale active du Covid-19 (échelle départementale)* OUI = 1 ou 2 / NON=0
- L'événement comprendra-t-il des participants non locaux de zones qui ont connu (=1) ou connaissent (=2) une transmission locale active du Covid-19* ? OUI = 1 ou 2 / NON = 0
- L'événement comprendra-t-il un nombre important de participants à risque plus élevé de maladie Covid-19 sévère (notamment plus de 65 ans, porteurs de maladie chroniques, femmes enceintes) ? OUI = 1 /NON = 0
- L'événement comprendra-t-il des conditions qui pourraient augmenter le risque de propagation du Covid-19 (par exemple, départ ou arrivée en masse, contact inévitable ou mesures de distanciation limitées compte tenu des lieux) ? OUI=1/NON=0
- L'événement nécessite-t-il des regroupements avant ou après course en intérieur ? OUI = 1 / NON = 0

* propagation communautaire évaluée sur les critères de clusters actifs c'est-à-dire tous ceux non clôturés ni maîtrisés et du Nombre de reproduction Effectif « R effectif » disponible dans les bulletins épidémiologiques de Santé Publique France => circulation active si ≥ 3 Clusters locaux et / ou R significativement > 1 dans la région.

Pour les éventuels participants résidant à l'étranger et souhaitant venir en France on pourra se référer aux données de l'université Johns Hopkins <http://coronavirus.jhu.edu>

- Risque globale de l'événement très faible à faible si score $\leq 2/7$ => **acceptable**
- Risque globale de l'événement modéré à élevé si score = $3/7$ => **acceptable sous conditions de mise en œuvre de mesures fortes de diminution du risque**
- Risque globale de l'événement élevé si score $\geq 4/7$ => **non acceptable**

3. – PROGRAMMES.

Le cadre des courses sont organisés avec des départs de 9h00 à 18h00.

- Epreuve 12 km, départ 9h00. 20 engagements max
- Epreuve 6 km, départ 10h00. 20 engagements max
- Epreuve 6 km, départ 10h30. 20 engagements max
- Epreuve 12 km, départ 11h00. 20 engagements max
- Epreuve 6 km, départ 12h00. 20 engagements max
- Epreuve 6 km, départ 12h30. 20 engagements max
- Epreuve 12 km, départ 13h00. 20 engagements max
- Epreuve 6 km, départ 14h00. 20 engagements max
- Epreuve 6 km, départ 14h30. 20 engagements max
- Epreuve 12 km, départ 15h00. 20 engagements max
- Epreuve 6 km, départ 16h00. 20 engagements max
- Epreuve 6 km, départ 16h30. 20 engagements max
- Epreuve 12 km, départ 17h00. 20 engagements max
- Epreuve 6 km, départ 18h00. 20 engagements max

Chaque course se limitera à un maximum de 260 athlètes répartis sur l'ensemble de la journée.

Les courses pourront être organisées sous différents format, contre la montre, par équipes, en binôme, à élimination direct etc.....

En fonction des particularités des lieux et des conditions météorologiques de chaque course, les départs seront séquencés sur l'ensemble de la journée ou uniquement en matinée ou en nocturne.

Les résultats des courses seront visibles sur le site internet Running de la Ligue.

- **Aubagne** (Date), Organisateur la Ligue d'Athlétisme Région Sud, porteur OMS d'Aubagne
- **Fréjus**, le (Date),, Organisateur la Ligue d'Athlétisme Région Sud, porteur. AMSL Fréjus.
- **Hautes Alpes** : (Date), (en attente de confirmation), Organisateur la Ligue d'Athlétisme Région Sud, porteur GHAA
- **Marseille**, (Date),: Organisateur la Ligue d'Athlétisme Région Sud, porteur. Massilia Marathon
- **Carpentras**, (Date),: Organisateur la Ligue d'Athlétisme Région Sud, porteur. Athlétisme Carpentras
- **Rognac**, (Date), : Organisateur la Ligue d'Athlétisme Région Sud, porteur. Athlétisme Rognac
- **Alpes Maritimes**, Organisateur la Ligue d'Athlétisme Région Sud, porteur. Athlétisme

4. TITRES et RECOMPENSES.

Les classements du challenge, titres et récompenses sont réservé aux athlètes ayant une licence FFA-PACA.

Les différents classements seront obtenus en prenant en compte le temps officiel du compétiteur.

Le classement du challenge sera obtenu par l'attribution des points en fonctions des résultats par course.

Le classement final prendra en compte les 3 meilleurs résultats.

- Principe et Cotation

Points attribués en fonction des performances chronométriques après chaque course pris sur le meilleur temps de l'athlète femme, homme, par catégorie de la Ligue d'Athlétisme PACA. Le chronomètre de référence c'est le temps de l'athlète femme, homme et par catégorie arrivée le premier sur chaque course.

Tableau des cotations :

Temps	Points sur 1000	
04:27:35	1000	
05:14:32	851	
05:18:40	840	Temps de référence: 04:27:35 X 1000 = 851 Points
05:37:08	794	Temps de l'Athlète: 05:14:32
05:41:58	782	
05:44:04	778	

Individuel

Seront récompensés, les trois premiers hommes et femmes au classement scratch ainsi que les trois premiers hommes et femmes de chaque catégorie : Cadets, juniors, Espoirs, Séniors et Masters.

Equipe

Le calcul du classement par équipes s'effectue par l'addition des temps des 3 premiers coureurs d'un club sur l'ensemble du challenge (aucune composition d'équipe à déposer au préalable).

Il sera attribué une coupe et une médaille pour chacun des athlètes.

5. - DOSSARD

Au regard des contraintes sanitaires en vigueur, il est fortement conseillé que chaque compétiteur imprime son dossard. Si un compétiteur est dans l'impossibilité d'imprimer son dossard, merci de contacter yarcamone.provence-athle@hotmail.com.

Le dossard doit être visible en permanence durant toute la compétition.

5. – ENGAGEMENTS challenge L'Innov'Run.

L'engagement, le paiement et les chargements des certificats médicaux pour les non licenciés s'effectueront sur le site internet de la Ligue Région Sud challenges-running-region-sud.fr

Le tarif des courses des 6 km est de 5 € pour les licenciés de Ligue d'athlétisme Région Sud et de 10 € pour les non licenciés.

Le tarif des courses des 12 km est de 5 € pour les licenciés de Ligue d'athlétisme Région Sud et de 15 € pour les non licenciés.

CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- ✓ Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- ✓ Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- ✓ Ne pas cracher au sol
- ✓ Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- ✓ Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- ✓ Respecter et laisser les lieux publics propres
- ✓ Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

Nom, prénom

Date et Signature

6. – LITIGES POUR LE CHALLENGE REGIONAL

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Running du challenge, seul habilité à le faire. Ces réclamations doivent être exposées au juge-arbitre dans la semaine qui suit l'affichage des résultats sur le site de la Ligue.

7. – DROIT A L'IMAGE.

La ligue d'athlétisme PACA informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

8. – INFORMATIQUE ET LIBERTES .

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « dite information et libertés », chaque organisateur de course Running s'engage à informer les participants à leurs compétition que les résultats pourront être publiés sur le site de l'épreuve et de celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr .